

Processus d'approbation simplifié – Critères pour la SGEN

Le processus d'approbation simplifié facilite la procédure d'approbation des SGEN qui satisfont des critères établis. Ces SGEN ne seront pas placées dans la « file d'attente » pour examen. Les soumissions qui satisfont les critères établis feront l'objet d'un examen administratif préliminaire, puis seront envoyées pour approbation si elles sont complètes. Ceci accélérera le processus d'approbation parce que moins de temps sera requis pour examiner les SGEN qui satisfont les critères.

Tous les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'une SGEN puisse être évaluée dans le cadre du processus d'approbation simplifié. Une SGEN qui ne satisfait pas tous les critères ou qui renferme des erreurs ne sera pas admissible au processus. Dans ces cas, la SGEN sera placée dans la « file d'attente » pour être examinée par un(e) spécialiste de l'environnement.

Critères – La soumission doit satisfaire chacun des critères énumérés	Justification
La soumission a été préparée avec la version la plus récente de NMAN (NMAN 3).	La version la plus récente de NMAN fournit des signaux d'avertissement et comprend des listes de vérification. Ceci rend le processus d'examen plus efficace et plus simple.
La soumission a utilisé le gabarit de l'aperçu de l'exploitation.	Ce gabarit permet d'assurer que l'information requise est soumise d'une façon facile à suivre et dans un format uniforme. La vérification requise pour certaines informations peut se faire plus efficacement.
La liste de vérification du croquis de la ferme est remplie et incluse dans la soumission.	Ceci permet d'assurer que toutes les exigences relatives au croquis de la ferme sont satisfaites.
La vérification des numéros de rôle d'évaluation est incluse de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Exemple de la facture d'impôt • Imprimé d'AgriCartes ou d'un autre programme SIG • Autre méthode acceptable 	La documentation indiquant d'où proviennent les numéros de rôle d'évaluation, comme une facture d'impôt ou un imprimé ArcGIS, permet d'assurer l'exactitude des numéros.
Tous les signaux d'avertissement de NMAN sont expliqués : <ul style="list-style-type: none"> • Signaux d'information expliqués • Signaux PGO expliqués • Aucun signal STOP relatif aux mesures législatives 	Réagit à tout signal d'avertissement dans le fichier pour montrer que le problème a été traité et fournit des explications faciles.

Critères - La soumission doit satisfaire chacun des critères énumérés	Justification
Il n'y a pas de SGEN précédente ou actuelle (autres identificateurs d'exploitation) ou de plan MSNA qui a déjà été approuvé(e) pour cette exploitation.	Lorsqu'une exploitation a déjà obtenu une approbation (SMA et SMNA), le personnel responsable de l'examen doit évaluer comment la nouvelle soumission affecte les approbations précédentes. Ceci ne peut pas être fait avec un examen administratif préliminaire.
Il n'y a pas plus de deux propriétés dans l'unité agricole.	Un nombre plus gros de propriétés dans l'unité agricole signifie que du temps supplémentaire est requis pour vérifier l'information sur les propriétés. Il y a un plus grand risque d'erreur avec une SGEN s'il y a plus de deux propriétés.
L'unité agricole ne produit/produira pas plus de 100 UN.	Généralement, les unités agricoles qui ne produisent pas plus de 100 UN : <ul style="list-style-type: none"> • sont moins complexes (moins d'installations produisant des UN et moins de propriétés dans l'unité agricole); • renferment moins d'entrepôts.
Il y a seulement du fumier solide entreposé dans l'unité agricole.	Le fumier liquide nécessite un examen plus technique pour déterminer si la soumission respecte le règlement. <ul style="list-style-type: none"> • Si du fumier liquide est produit, il faudra peut-être évaluer l'exigence concernant un système de transfert.
Il y a une capacité d'entreposage de fumier de 240 jours dans l'unité agricole.	Les unités agricoles qui ont une capacité d'entreposage de fumier de moins de 240 jours nécessitent un examen plus technique pour déterminer si elles respectent le règlement.
Tout le fumier produit est épandu dans l'unité agricole ou est transféré par l'entremise d'un courtier et la SGEN comprend une convention de courtage.	Il y a beaucoup d'information à vérifier lorsque du fumier est transféré. <ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation doit être effectuée si le fumier est transféré dans un emplacement approprié.
Il y a au moins un acre cultivable disponible pour l'épandage d'éléments nutritifs dans l'unité agricole pour chaque UN produite.	Si le rapport est plus élevé, l'examen devient plus technique pour déterminer s'il pourrait y avoir une surcharge d'éléments nutritifs dans l'unité agricole.